

Service des Ressources Humaines
Affaire suivie par Carole PHILIPPERIE
Tél : 05.53.79.82.13
Mail : rh@ville-aiguillon.fr

Note information RH n° 2024-05

Logiciel gestion du temps de travail (congés) - TANGARA

A compter du 01/05/2024, un logiciel sur le temps de travail sera déployé auprès des agents de la ville d'Aiguillon, la version papier de la pose de vos congés, RTT, ASA (autorisations spéciales d'absence) et demandes d'heures complémentaires sera supprimée.

Vous devrez à cette date du 01/05/2024 poser vos demandes d'absences sur un portail agent numérique dont vous trouverez joint à la présente note, la procédure de création du portail agent comprenant les étapes à suivre de 1 à 5.

Les demandes d'autorisations d'absences et les absences pour maladie seront renseignées dans le logiciel par votre responsable par « absence non justifiée », et à réception du justificatif de votre absence le service des RH qualifiera votre absence par « absence justifiée » (arrêt de travail, ASA)

Ce portail agent est accessible d'après votre adresse mail personnelle renseignée dans la fiche individuelle que vous nous avez transmise. Les agents n'ayant pas fourni cette fiche ne pourront pas créer leur portail ; aussi je vous remercie de bien vouloir remettre votre fiche individuelle complétée et signée à Mme Campet dans les plus brefs délais afin de pouvoir solliciter vos demandes d'absences.

Attestation fiscale 2023

L'attestation fiscale jointe à la présente indique le montant des rémunérations perçues et déclarées par la commune au service des impôts. Elle vous permet de vérifier l'exactitude du montant pré-rempli sur votre déclaration de revenus. Si ce montant pré-rempli n'apparaît pas, ajoutez-le aux sommes imposables.

La commune transmet à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) le montant des rémunérations que vous avez perçu l'année précédente. Ainsi, vous recevez votre déclaration de revenus pré-remplie automatiquement.

Entretien professionnel 2023

Vous trouverez également joint à la présente note le compte rendu de votre entretien professionnel 2023 signé par l'autorité territoriale.

CNAS - Présentation des prestations

Lors de la réunion d'information du CNAS du 14/03/2024, il vous a été exposé par le délégué régional du CNAS une présentation de l'action sociale auprès du personnel de la Ville avec les différentes prestations proposées aux agents.

Vous trouverez ce fichier de présentation sur l'INTRANET du personnel (site internet de la Ville) mais également auprès de votre responsable de service. Pour rappel, les codes pour accéder à l'intranet du personnel sont les suivants :

Identifiant : Intranet-agents

Mot de passe : Intranetagents47190

Le Maire,
Christian GIRARDI

